

## **La déportation pour motif d'homosexualité en France : quelles conséquences des nouvelles recherches pour le tissu associatif français ?**

L'objectif de cette communication est tout d'abord de tirer un bilan : celui de la journée d'étude sur « *la déportation pour motif d'homosexualité en France* », qui s'est tenue à l'université de Bourgogne le 27 octobre 2007.

Il n'est pas question ici de retranscrire l'intégralité de ce colloque fort riche et pour lequel des actes seront prochainement édités mais plutôt d'interpréter en partie ses résultats et d'envisager les immédiates répercussions militantes et associatives aux vues des conclusions universitaires.

L'un des principaux objectifs de cette journée était notamment de réunir dans une même salle :

- d'une part, les universitaires spécialistes de la question,
- d'autre part, les principaux représentants associatifs,
- et enfin des représentants politique à l'échelle locale (notamment Mme Tenenbaum pour la ville de Dijon et M. Dumont pour l'Office départemental des Anciens Combattants).

Les répercussions à l'échelle politique locales furent excellentes puisqu'à l'issue de cette journée d'étude, Mme Tenenbaum réaffirmait son soutien à l'association CIGaLes et décidait même de l'encourager dans d'autres projets culturels.

Les universitaires ont pris acte des conclusions de cette journée.

Mais le point qui nous intéresse tout particulièrement aujourd'hui est celui de l'accueil de ces informations par le monde associatif et ses conséquences.

### **I/ Une histoire faite de trous, de rien, et surtout d'erreurs...**

Revenons quelques années auparavant, à ce que l'association des *Oubliés de la Mémoire* considère désormais comme des années "négatives" puisqu'elle titrait dans un de ses communiqués de presse que 2007 constituait « *L'an I d'une réalité historique incontestable* ».

Nous avons alors cherché pourquoi cette année 2007 pouvait être caractérisée ainsi avant de conclure qu'il devait y avoir un lien avec la journée d'étude qui s'est déroulée à l'Université de Bourgogne et à laquelle nous avions cordialement et officiellement invité ses représentants bien que cette date ne soit pas mentionnée dans l'agenda en ligne des membres de l'association.

Je précise que nous avons *cherché* car jusqu'à une date récente, ce communiqué de presse ne mentionnait nul part à quelle occasion les chiffres ont été annoncés. *L'an I d'une réalité historique* semblait donc commencer à une date incertaine<sup>1</sup>.

Il en a été de même dans le communiqué de presse du *Mémorial de la Déportation Homosexuelle* qui s'est également abstenu de citer ses sources bien que l'information ait été également ajoutée en post-scriptum sur son site Internet<sup>2</sup>.

Il est donc curieux de constater que les informations recueillies ce 27 octobre 2007 aient pu susciter un tel enthousiasme, sans qu'à aucun moment il ne vienne à l'esprit de personne de se demander pourquoi et surtout comment elles avaient été sorties du placard. Cette constatation s'applique notamment aux principaux médias dits « gays » tels que *Têtu* et *E-llico* qui ont systématiquement repris les communiqués de presse de ces deux associations sans jamais vérifier leurs origines et leurs sources.

Je précise donc et corrige auprès des lecteurs attentifs que tous ces chiffres ont bien été annoncés pour la première fois publiquement le 27 octobre 2007 au cours d'une journée d'étude scientifique organisée à l'Université de Bourgogne à laquelle les principaux représentants associatifs ont été invités.

Au-delà du manque de courtoisie que révèle cette pratique et qui est finalement sans grande importance, cette situation constitue en fait un élément important de réflexion, représentatif des années dites « négatives ».

Il est indéniable que la déportation pour motif d'homosexualité a été victime de négation, ou plutôt, de dénégation comme l'explique Michel Celse dans un excellent article<sup>3</sup>. Il est également vrai que les historiens ont tardé à étudier ce dossier bien qu'il faille immédiatement préciser que le groupe professionnel ici identifié ne vit pas hors du temps et des préoccupations sociales de son époque. Il ne réfléchit donc pas sur des sujets que la majorité ignore.

Devant cette situation, des associatifs ont pu prétendre avoir pallié à une carence, à un oubli, voire à une tentative de négation. La réalité est en fait bien plus compliquée. Certes, l'évocation de cette réalité historique doit beaucoup à la mobilisation d'associatifs qui ont multiplié les impertinences afin que les médias évoquent la déportation pour motif d'homosexualité. Mobiliser les plumes et les objectifs des journalistes ne suffit pas cependant à rétablir une réalité historique. Parfois, les associations identitaires elles-mêmes et leurs représentants ont pu nuire à l'histoire de la déportation pour motif d'homosexualité. En effet, j'ai pu montrer dans une communication au cours de cette journée d'étude à quel point des fantasmes avaient été érigés quant au sujet précis du fichage des homosexuels dans l'entre-deux guerres. J'en étais alors arrivé à la conclusion de la construction mémorielle d'un mythe du fichage. Cette réalité demeure jusqu'à présent scientifiquement incontestée. Les seules contestations (parfois virulentes mais qui n'ont jamais été appuyées de preuves ni de sources) sont venues du milieu associatif.

---

<sup>1</sup> Voir le communiqué de presse sur le site de l'association :

<http://www.devoiretmemoire.org/actualites/communiqués/2007/20071112.html>.

<sup>2</sup> [http://www.deportation-homosexuelle.org/cp\\_071107.html](http://www.deportation-homosexuelle.org/cp_071107.html).

<sup>3</sup> Michel CELSE et Pierre ZAOUI, « Négation, dénégation : la question des "triangles roses" », in Philippe MESNARD, *Consciences de la Shoah - Critiques des discours et des représentations*, Paris, Kimé, 2000.

Ces observations que j'ai appliquées à la question du fichage peuvent en fait être étendues à l'ensemble du sujet de la déportation pour motif d'homosexualité étudié à travers les discours des militants, les actions associatives, mais aussi les organes de presse tels que le mythique journal *Gai Pied*. Au gré des déclarations recueillies sur plus de 30 ans, personne ne s'est jamais interrogé par exemple sur l'incohérence des chiffres avancés.

Sans avoir particulièrement approfondi le sujet, et sans avoir eu accès à toutes les sources existantes, j'ai été en mesure de dresser une liste de 8 pages de chiffres qui diffèrent selon les documents utilisés et selon les auteurs. Les chiffres les plus extravagants publiés dans *Gai Pied* ont avancé plusieurs dizaines, voire centaines de milliers d'homosexuels internés dans les camps.

Depuis le 27 octobre 2007, il n'est plus permis d'accepter de tels approximations car les historiens se sont enfin penchés sur cette question et qu'ils sont parvenus à des estimations sérieuses.

## **II/ De la bonne compréhension des conclusions historiques**

Depuis 2001, les chiffres faisant autorité étaient ceux de la *Fondation pour la Mémoire de la Déportation*. Réalisé en 6 mois après une commande politique du Premier ministre Lionel Jospin, le rapport Mercier concluait à 210 déportés pour motif d'homosexualité à partir de la France : 206 arrêtés en Alsace et Moselle – 4 en Allemagne alors qu'ils étaient réquisitionnés par le Service du Travail Obligatoire. Sous prétexte de confidentialité, il était impossible à quiconque, historiens compris, de vérifier ces informations par les sources<sup>4</sup>.

Une telle opacité a laissé la communauté historique indifférente aux conclusions puisqu'il était impossible de valider de tels résultats. Ils n'ont donc été utilisés que par les acteurs politiques (notamment Lionel Jospin qui cherchait à s'attirer le "vote gay" à l'approche des présidentielles) mais aussi par les acteurs associatifs qui se sont appropriés ces chiffres sans réel esprit critique.

Pourtant, au sein de la FMD elle-même, des individus et notamment Arnaud Boulligny ont très rapidement remis en cause ces résultats et ont eu la volonté de les éclaircir. Ce dernier a donc entrepris de nouvelles recherches qui le conduisent aux chiffres suivants :

### **- 63 homosexuels de nationalité française déportés pour motif d'homosexualité.**

D'ores et déjà, il faut apporter quelques précisions quant à ce chiffre :

- nous parlons d'homosexuels de **nationalité française** et non plus seulement d'homosexuels déportés à partir de la France. Il y a donc certes réduction du chiffre de 210, en même temps qu'un élargissement territoire considéré (puisque ces homosexuels pouvaient être réquisitionnés par le Service du Travail Obligatoire en Allemagne).

---

<sup>4</sup> <http://pagesperso-orange.fr/d-d.natanson/rapportdeporthom.pdf>.

- contrairement à ce qui est affirmé dans le communiqué de presse du Mémorial de la Déportation Homosexuelle, il ne s'agit même pas de 1% de la déportation depuis la France, mais de 0,072% ; soit 63 sur 86 827 (toujours selon les sources de la FMD qui sont sensées avoir servi de base de travail pour les calculs du MDH).

Parmi eux :

**- 22 arrêtés en Alsace-Moselle, contre 206 proposés par le rapport Mercier.**

Un tel décalage justifie la nécessité de connaître la méthode autant que le résultat. Il semble que l'équipe du colonel Mercier s'était contentée de relever les déportés pour motif d'homosexualité dans les camps de Natzwiller-Schirmeck (en territoire français annexé au Reich) sans vérifier la nationalité des détenus. En somme, c'était ignorer la complexité du système concentrationnaire et considérer que seuls les individus arrêtés sur le territoire alsacien et mosellan étaient internés dans ce camp. Or, nous savons très bien que des allemands ont eux-mêmes été arrêtés sur ce territoire et qu'ils étaient alors transférés dans le camp le plus proche ou bien qu'ils étaient transférés d'un camp à l'autre en fonction des besoins en main-d'œuvre.

Ainsi, l'équipe d'Arnaud Boulligny a-t-elle vérifiée la nationalité des 206 personnes mentionnées par le colonel Mercier pour se rendre compte que seulement 22 d'entre-elles étaient réellement de nationalité française.

Il faut maintenant s'arrêter quelques instants sur ce chiffre. 22, c'est deux fois moins que cette salle réunie ; 22, c'est une infirme minorité pour la population des départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle considérés et qui comptent (selon le recensement de 1936) exactement 1 915 381 habitants ; 22, c'est finalement le nombre de personnes que l'on compte régulièrement lors d'une soirée privée, ou dans un bar, ou encore dans un parc à la tombée de la nuit quand la drague extérieure était encore l'activité favorite des homosexuels dans l'entre-deux guerres.

Ces comparaisons sont certes audacieuses mais elles ont pour ambition d'ancrer plus fermement ces chiffres dans la réalité. 22 personnes ne permettent pas de parler d'une persécution systématique des homosexuels, et encore moins d'un génocide, ni d'un holocauste comme cela a pu être le cas à plusieurs reprises. Si la police française (ou allemande) avait eu une réelle volonté d'arrêter tous les homosexuels parmi ces 1 915 391 personnes, elle en aurait forcément et statistiquement trouvé beaucoup plus.

Certes, nous n'avons pas encore trouvé LA ou plus probablement LES pièces d'archive nous permettant de comprendre comment et pourquoi ces 22 personnes ont été arrêtées. En revanche, d'autres archives, et notamment le témoignage d'un Camille Erremann dans *Gai Pied*, nous apprend qu'une vaste affaire de mœurs homosexuelles impliquait plus de 200 personnes dans un procès en 1937 et 1938 en Alsace. La simple arrestation des inculpés dans cette affaire auraient donc permis de multiplier par 10 le nombre des homosexuels alsaciens déportés pendant la Seconde Guerre mondiale. D'autres témoignages, comme celui d'Aimé Spitz ou encore celui de Pierre Seel, viennent confirmer l'existence d'une sociabilité homosexuelle développée dans les villes de Mulhouse et Colmar. Il est fort probable que ces activités regroupaient plusieurs dizaines d'individus.

Ensuite, les recherches d'Arnaud Boulligny recensent 35 individus de nationalité française arrêtés sur le territoire du Reich, hors Alsace-Moselle. Ce qui signifie donc mathématiquement que davantage de français ont été arrêtés sur le territoire allemand que sur le territoire français. Cette réalité chiffrée constitue bien la preuve qu'en Allemagne, où une politique relativement efficace de persécution des homosexuels était en place, des résultats étaient visibles y compris auprès des populations expatriés tandis que sur le territoire français, les arrestations ont du correspondre à une action ponctuelle.

Enfin, Arnaud Boulligny recense 6 homosexuels arrêtés en zone occupée (qu'il faut bien distinguer de la zone annexée). Parmi eux, certains étaient originaires de Paris et ont été transférés au sein de transports dits de « politiques » vers des camps de concentration en Allemagne. A leur arrivée, ils ont porté le triangle rouge des résistants.

Cette information est éminemment intéressante car elle montre :

- d'une part que des arrestations ont été possibles sur le territoire administré par les nazis, mais non régis par la loi allemande.

- d'autre part, qu'une sociabilité homosexuelle continuait à s'exercer à Paris malgré le couvre-feu et malgré le contexte de la guerre.

Ce dossier ne prétend pas présenter des chiffres figés. Bien au contraire, il permet d'ouvrir de nouvelles perspectives. Ces résultats doivent donc être considérés pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des résultats partiels et temporaires. Il faut désormais poursuivre les recherches pour éventuellement découvrir de nouveaux cas dans les registres d'entrée des prisons allemandes. Il faut aussi approfondir les chiffres en notre possession afin de comprendre pourquoi et comment des homosexuels ont été déportés à partir de la France occupée, de la France annexée et de l'Allemagne nazie. Une analyse d'histoire sociale et culturelle est désormais nécessaire. Elle nous permettrait probablement d'apprendre beaucoup sur l'homosexualité durant la Seconde Guerre mondiale.

### **III°) Quelles conséquences sur les activités militantes ?**

Mon intention au travers de cette modeste communication n'est nullement de discréditer les activités militantes. Je me suis toujours mis à la disposition des acteurs associatifs dans une conception purement citoyenne de mon activité d'historien. J'éprouve une grande admiration pour leur engagement et c'est pourquoi j'ai souhaité associé *Cigales*, le *Mémorial de la Déportation Homosexuelle* et les *Oubliés de la Mémoire* à cette journée d'étude.

Nonobstant, mon statut d'universitaire m'oblige à signaler quelques erreurs qui à mon sens nuisent durablement à la reconnaissance officielle et durable de la déportation pour motif d'homosexualité en France.

Il m'a donc été demandé ici d'apporter quelques éléments d'appréciation personnelle qui pourraient contribuer non seulement à la reconnaissance de la déportation pour motif

d'homosexualité, mais aussi tout simplement à sa commémoration et à son inscription dans la mémoire nationale<sup>5</sup>.

D'une part, il faut se garder de tout anachronisme. Les limites imposées à la commémoration de la déportation pour motif d'homosexualité en France est certes déplorable, mais elle ne constitue pas un second génocide comme a pu l'écrire Guy Hocquenghem. Dans ce domaine et ces milieux, rien ne vaut la tempérance et la compréhension.

D'autre part, je ne peux qu'inviter les associations à prendre en compte sérieusement les travaux et conclusions des universitaires. La reconnaissance n'a que trop tardée en raison des abus et maladresses commis par les associatifs. Comment en effet revendiquer une reconnaissance pleine et entière quand autant d'aberrations quantitatives et qualitatives ont été proférées ? Comment défendre un projet de monument commémoratif sans être en mesure de présenter des conclusions sérieuses sur les réalités historiques de la déportation pour motif d'homosexualité ? Ce n'est que par la présentation de chiffres sérieux et établis, mais aussi d'une compréhension mesurée et sans excès de ce qu'a pu être le quotidien des homosexuels français durant la Seconde Guerre mondiale que des actes commémoratifs pourront être envisagés. En somme, avant d'ériger la mémoire en monument, il faudra être en mesure d'en écrire l'histoire. Et pour ce faire, nous portons TOUS ENSEMBLE, politique, associatifs et universitaires, ce DEVOIR d'histoire...

Mickaël Bertrand  
Historien, Université de Bourgogne.

---

<sup>5</sup> Ces arguments s'appuient en fait sur les travaux de Régis Schlagdenhauffen qui a rédigé une thèse de sociologie sur la mémoire de la déportation homosexuelle en Allemagne, Pays-Bas et France. Ses conclusions apportent des éléments de réponse pour mieux comprendre l'échec des français dans ce domaine quand les Allemands viennent d'inaugurer un monument national officiel et que les Pays-Bas organisent des commémorations depuis déjà plusieurs années.